



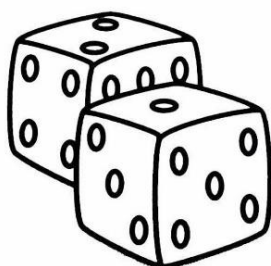
AES Les P'tits Martiflon

2023/2024



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Description de l'AES	3
Nouveautés	4
Horaires d'ouverture	5
Tarifs	6
Subventions communales	7, 8
Inscriptions	9
Repas de midi	10
A qui je m'adresse ?	11
Remarques.....	12
Dépannages.....	13
Adresses et coordonnées.....	14



DESCRIPTION DE L'AES

L'Accueil extrascolaire (AES) est une structure communale qui accueille les enfants domiciliés et scolarisés dans le cercle scolaire Le Flon / Saint-Martin, de la 1H à la fin de la 8H, hors vacances et fériés scolaires.

Les enfants viennent jouer, bricoler, lire, dessiner, encadrés par une équipe éducative formée à l'accueil extrascolaire. La gestion administrative se fait à l'administration communale de Saint-Martin.

Les enfants peuvent également faire leurs devoirs, si besoin avec l'aide d'une intervenante, cependant le personnel n'est pas responsable de la réalisation des devoirs.

Les locaux se trouvent chacun proche des écoles de Saint-Martin et de Porsel. Vos enfants peuvent fréquenter l'AES avant l'école, durant les heures scolaires pour les alternances et les congés, pendant les repas de midi, ainsi que les après-midi jusqu'à 18h30.

NOUVEAUTÉS

Depuis la rentrée 2022-2023, les enfants de 1H à 4H sont scolarisés à Porsel et les 5H à 8H à Saint-Martin.

Les enfants fréquentent l'AES de leur commune de domicile pour les unités avant l'école (U1) et les unités après l'école l'après-midi (U5 à U7).

Ils fréquentent l'AES de la commune dans laquelle ils sont scolarisés pour les unités durant les heures d'école (U2 et U4) et pour les repas de midi (U3).

Dans le cas où une unité ne serait pas ouverte sur un site, il est possible que votre enfant soit déplacé sur l'autre site, si l'unité y est ouverte.



HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture de l'AES sont réactualisés lors de chaque rentrée scolaire, selon le nombre d'inscriptions. Il faut un minimum de 4 enfants pour ouvrir une nouvelle unité.

Les horaires ci-dessous sont valables pour l'année scolaire 2023-2024.

Ouverture site AES Saint-Martin

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
U1	6h30-8h	✓	✓		✓	✓
U2	8h-11h40					
U3	11h40-13h40	✓	✓		✓	✓
U4	13h40-15h30					
U5	15h30-17h	✓	✓		✓	✓
U6	15h30-18h	✓	✓		✓	✓
U7	15h30-18h30	✓	✓		✓	✓

	= fermé
✓	= ouvert

Ouverture site AES Le Flon

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
U1	6h30-8h	A St-Martin	A St-Martin	A St-Martin	A St-Martin	A St-Martin
U2	8h-11h40		✓		✓	
U3	11h40-13h40	✓	✓		✓	✓
U4	13h40-15h30	✓	✓		✓	✓
U5	15h30-17h	✓	✓		✓	✓
U6	15h30-18h	✓	✓		✓	✓
U7	15h30-18h30	✓	✓		✓	✓

	= fermé
✓	= ouvert

SUBVENTIONS COMMUNALES

Chaque famille domiciliée sur la Commune de Saint-Martin FR et Le Flon peut bénéficier d'une subvention communale, dont le barème utilisé est déterminé en fonction du revenu déterminant du dernier avis de taxation des parents.

La demande de subvention communale se fait au moyen du formulaire disponible à l'administration communale ou sur le site internet de la Commune de Saint-Martin : <http://www.saint-martin-fr.ch/aes/>

	Revenus déterminants	Tarif horaire Primaires	Tarif horaire Enfantines	Repas
A	Jusqu'à 45'000.00	4.00	2.70	9.00
B	de Fr. 45'001.00 à 50'000.00	4.40	3.10	9.00
C	de Fr. 50'001.00 à 55'000.00	4.80	3.50	9.00
D	de Fr. 55'001.00 à 60'000.00	5.20	3.90	9.00
E	de Fr. 60'001.00 à 67'000.00	5.60	4.30	9.00
F	de Fr. 67'001.00 à 74'000.00	6.00	4.70	9.00
G	de Fr. 74'001.00 à 81'000.00	6.40	5.10	9.00
H	de Fr. 81'001.00 à 88'000.00	6.80	5.50	9.00
I	de Fr. 88'001.00 à 95'000.00	7.20	5.90	9.00
J	de Fr. 95'001.00 à 105'000.00	7.60	6.30	9.00
K	de Fr. 105'001.00 à 115'000.00	8.00	6.70	9.00
L	de Fr. 115'001.00 à 125'000.00	8.50	7.20	9.00
M	de Fr. 125'001.00 à 135'000.00	8.80	7.50	9.00
N	de Fr. 135'001.00 à 149'900.00	9.00	7.70	9.00
O	dès 149'901.00	9.20	7.90	9.00

SUBVENTIONS COMMUNALES (SUITE)

Le revenu déterminant est donné par le revenu annuel net du dernier avis de taxation (code 4.910), auquel sont ajoutés :

a) pour les personnes salariées :

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30'000 fr. (code 4.210)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15'000 fr. (code 4.310)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

b) pour les personnes ayant une activité indépendante :

- les primes de caisse-maladie et accidents (code 4.110)
- les autres primes et cotisations (code 4.120)
- le rachat d'années d'assurance (2e pilier, caisse de pension) pour la part qui excède 15'000 fr. (code 4.140)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède 30'000 fr. (code 4.210)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède 15'000 fr. (code 4.310)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au moyen du formulaire disponible à l'Administration communale de Saint-Martin et de Le Flon ou sur le site internet : <http://www.saint-martin-fr.ch/aes/>

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée et sont confirmées par écrit avec les unités ouvertes, au début du mois de juillet. Il faut remplir un document par enfant.

Tous les documents sont à envoyer à l'Administration communale de Saint-Martin :

Administration AES Les P'tits Martiflon
A l'att. de Dominique Delmonaco
Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin

Pour toute autre information concernant les inscriptions, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : delmonacodo@saint-martin-fr.ch

REPAS DE MIDI

Les repas de midi sont servis par notre traiteur « La Chenille Gourmande » à Oron-la-Ville. Ils sont livrés chauds avant l'arrivée des enfants à 11h30 et sont composés d'un plat principal équilibré et d'un dessert.

Les repas sont affichés chaque semaine sur la porte de chaque site d'accueil.

Les cas d'allergies alimentaires (attestées par un certificat médical) sont à mentionner sur la feuille d'inscription de votre enfant.

→ En cas d'absence non annoncée avant 7h45 le matin même, le repas vous sera facturé, car commandé auprès de la Chenille Gourmande.



A QUI JE M'ADRESSE ?

Vous avez plusieurs interlocuteurs à l'AES, voici quelques exemples afin de savoir qui contacter.

Veillez vous adresser à Anouk Marcanti, responsable de l'AES pour les cas suivants :

- En cas de retard pour venir chercher votre enfant
- Pour annoncer les dates de venue de votre enfant inscrit en « irrégulier »
- Pour toute information à communiquer concernant votre enfant
- Pour les questions d'ordre organisationnelles
- Pour une demande de dépannage
- Pour venir visiter l'accueil

Veillez vous adresser à Dominique Delmonaco à l'Administration communale de Saint-Martin dans les cas suivants :

- Pour les inscriptions, modifications d'inscriptions et annulations d'inscriptions
- Pour la transmission de certificats médicaux
- Pour toutes les questions d'ordre administratives (factures, subventions, demandes spéciales)
- Si vous avez des remarques concernant l'AES

Veillez faire les annonces suivantes par Klapp :

- Si votre enfant ne peut pas venir à l'accueil ou est malade
- En cas d'absence de votre enfant pour une activité scolaire

REMARQUES

→ En cas d'absence de votre enfant, veuillez contacter Anouk Marcanti via l'application Klapp, **avant 7h45** le matin du jour d'absence. Si l'annonce se fait au-delà de cet horaire et que votre enfant devait manger à midi à l'AES, le repas vous sera facturé.

Conformément au règlement communal de l'Accueil extrascolaire, les présences des 3 premiers jours d'absence, sont facturées.

→ Les courses d'écoles sont à annoncer au minimum 24h à l'avance, directement aux intervenantes de l'Accueil.



DÉPANNAGES

Les dépannages sont possibles dans la mesure où les effectifs le permettent.

La demande doit parvenir avant 7h30 pour une prise en charge dès 11h45 ou avant 18h00 la veille pour une prise en charge de 6h30 à 8h00 et/ou de 8h00 à 11h45 le lendemain.

La demande de dépannage ne peut être annulée et le tarif maximal s'applique.

Le formulaire doit être rempli pour chaque dépannage. Il est disponible à l'Accueil de chaque site, à l'Administration communale et sur le site internet :

<http://www.saint-martin-fr.ch/aes/>



ADRESSES ET COORDONNÉES

Nos sites AES :

Site de Saint-Martin

Place du Village 1
1609 Saint-Martin

Site de Le Flon

Route d'Invau 4
1699 Porsel

Durant les heures d'ouverture de l'AES uniquement, vous pouvez joindre les intervenantes aux numéros suivants :

A Saint-Martin :
079 959 57 32

A Porsel :
079 325 99 94

Responsable des sites AES

Anouk Marcanti

L'adresse email identique pour les deux 2 sites :

lesptitsmartiflon@gmail.com

L'Administration communale de Saint-Martin :

Administration AES Les P'tits Martiflon

Dominique Delmonaco

Place du Village 3
Case postale 4
1609 Saint-Martin

021 907 88 73

delmonacodo@saint-martin-fr.ch